

BAREME DES HONORAIRES*

LOIN° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Francis IMBALZANO

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraire s TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 5 000 € à 50 000 € : forfait 5 000€

De 50 001 à 200 000 € : 4 %

De 200 001 à 350 000 € : 3,5 %

350 001 à 700 000 € : 2,5 %

Au-delà de 700 001 € : 2 %

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraire s TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement située	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90€ TTC	-	120€ TTC	-	150€ TTC	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	7 € / m ²	7 € / m ²	8 € / m ²	8 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	4 € / m ²	4 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraire s HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 50 000 € : 4 000 € HT

50 001 à 500 000 € : 8 % HT

500 001 à 1 000 000 € : 7 % HT

Au-dessus de 1 000 001 € : 6 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)

500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT

Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :

Honoraire s HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraire s HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

(Rédaction du bail par un notaire ou un avocat)

Vente d'Immeubles neufs

Honoraire s HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraire s HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraire s HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraire s HT : 6 % (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraire s HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 01/01/2022